2C-PRÉSENTATION DES STAGES

Vanessa Tellenbach & Clémentine Page



PLAN

- 1. Principes
- 2. Exemples de stage
- 3. Calendrier
- 4. Détails
- 5. Documents
- 6. Particularités des SP
- 7. Validation du stage
- 8. Comment trouver un stage?



I. PRINCIPES

2 semaines (min.)

En lien avec votre option

Votre responsabilité

Encadré par un professionnel



I. PRINCIPES

• Sans la validation de ce stage, pas de possibilité d'entrer aux examens

• OBLIGATOIRE!

2. SANTÉ – EXEMPLES DE STAGES

- laboratoires
- établissements hospitaliers
- permanences, cliniques
- cabinets médicaux et paramédicaux (physiothérapie...)
- centres médico-sociaux
- soins à domicile (ergothérapie, soins infirmiers...)
- centres de radiologie
- etc.



2. SP - EXEMPLES DE STAGE

- écoles
- camps
- centres d'animation socioculturelle et accueil de jour
- institutions socio-éducatives (foyers d'accueil, garderies, EMS, centres médicosociaux)
- etc.



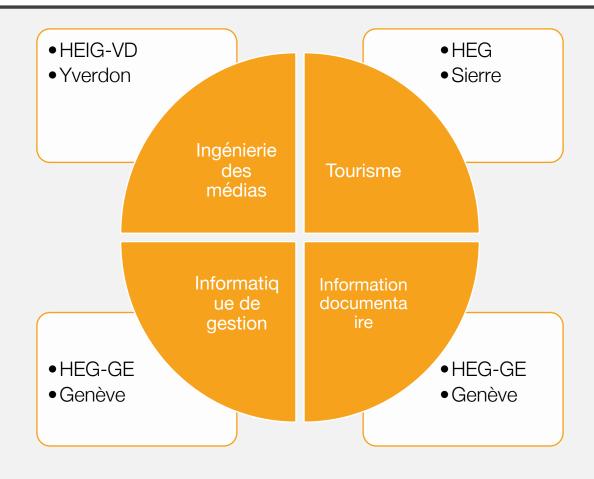
2. COM. & INFO – EXEMPLES DE STAGE

- bibliothèque et centre de documentation
- · archives, infothèque
- médiation culturelle
- webmastering
- graphisme
- communication interculturelle
- économie et industrie du tourisme

- gestion et finances touristiques
- agences de voyage
- marketing
- gestion d'entreprise
- sécurité et réseaux informatiques
- etc.



CI – DÉBOUCHÉS - HES





3. CALENDRIER

- Sur temps de vacances
- Une semaine « offerte » par le gymnase
- Normalement: du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022



4. DÉTAILS DU STAGE

- 2 semaines consécutives
- Dans une même entreprise
- À 100%



5. DOCUMENTS – GUIDE DE L'ÉLÈVE



Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Division de l'enseignement

Rue Saint-Martin 24 1014 Lausanne

GUIDE à L'ATTENTION DES ELEVES

Stage pratique extrascolaire de 2^e année (Ecole de culture générale - ECG)

Conformément à l'article 90 du Règlement des gymnases du 6 juillet 2016, qui découle directement de règles imposées au niveau suisse pour la reconnaissance des certificats, tous les élèves de l'Ecole de culture générale des gymnases vaudois doivent effectuer, en deuxième année, un stage pratique extrascolaire de deux semaines au minimum, dans le domaine de l'option choisie, sous la responsabilité d'un professionnel qualifié.

Tout ou partie du stage se déroule, en principe, sur le temps de vacances scolaires. Le directeur du gymnase validé le stage, sur la base du rapport de stage établi par l'étève et de l'évaluation globale effectuée par l'entreprise ou l'institution. Les étèves doivent avoir fait valider ce stage pratique extrascolaire pour être autorisés à se présenter aux examens finals.

Le présent guide s'adresse donc aux élèves de 2° année de l'Ecole de culture générale des options artistique, santé, sociopédagogique, communication et information.

Les stages des élèves de l'option socio-éducative sont régis par d'autres directives.

1. Types de stages

Il s'agit d'un stage d'exploration, autrement dit, d'un stage qui favorise un premier contact concret avec le monde du travail. Ce type de stage ne nécessite pas de compétences spécifiques : il est constitué d'une part importante d'observation et de la réalisation de tâches simples.

2. Objectifs

Le stage doit servir au développement de la personnalité, au renforcement de l'autonomie et de la flexibilité personnelle dans le travail et ses différentes techniques.

Il doit aussi permettre de découvrir le monde professionnel, de consolider les compétences personnelles et sociales en vue d'une future insertion professionnelle, d'étayer un choix professionnel et d'en évaluer la pertinence.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) www.vd.ch/dgep – T 021 316 63 04 – F 021 316 34 19 – info.dgep@vd.ch



La désignation des fonctions et des titres s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes

5. DOCUMENTS – GUIDE POUR LES INSTITUTIONS



Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Division de l'enseignement

Rue Saint-Martin 24 1014 Lausanne

VADE-MECUM à L'ATTENTION DES ENTREPRISES / INSTITUTIONS ACCUEILLANT UN STAGIAIRE

Stage pratique extrascolaire de 2^e année (Ecole de culture générale - ECG)

Le Règlement des gymnases vaudois du 6 juillet 2016 prévoit que les élèves de l'Ecole de culture générale effectuent, lors de leur 2° année, un stage pratique extrascolaire de deux semaines au minimum, dans le domaine d'études de l'option choisie, sous la responsabilité d'un professionnel qualifié.

Cette disposition découle directement de règles imposées au niveau suisse pour la reconnaissance des certificats.

Ce stage de deux semaines, accompagné et validé par le gymnase, fait partie des conditions requises pour l'obtention du certificat et nous vous remercions de participer ainsi à la formation de nos gymnasiens et de les préparer à la vie professionneile en leur ouvrant les portes de votre entreprise ou institution.

1. Objectifs du stage

Le stage doit servir au développement de la personnalité, au renforcement de l'autonomie et de la flexibilité personnelle dans le travail et ses différentes techniques. Il doit aussi permettre de découvir le monde professionnel, de consolider les compétences personnelles et sociales en vue d'une future insertion professionnelle, d'étayer un choix professionnel et d'en évaluer la pertinence.

Il permet aux élèves :

- d'apprendre à se chercher une place de travail:
- · de participer concrètement au monde du travail;
- · d'affiner leur choix professionnel;
- · de ressentir l'atmosphère et les exigences d'un métier;
- de se familiariser avec un milieu professionnel qui deviendra peut-être le leur.

2. Principes généraux

- Il dure au moins 2 semaines consécutives.
- Il fournit à l'élève l'occasion d'un engagement personnel.
- Il lui offre une certaine diversité dans l'accomplissement de ses tâches.
- Il n'est pas rémunéré.
- Il est évalué par l'entreprise et validé par le gymnase.



5. DOCUMENTS – NORMES D'ASSURANCE



Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Division de l'enseignement

Rue Saint-Martin 24 1014 Lausanne

NORMES A PROPOS DES ASSURANCES POUR LES STAGIAIRES

Stage pratique extrascolaire de 2^e année (Ecole de culture générale - ECG)

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Accidents professionnels et non professionnels, maladies professionnelles

Toute personne (maître de stage) prenant en charge un stagiaire a l'obligation légale (art. 1a LAA) de l'assurer contre les accidents professionnels (et maladies professionnelles). Si le stagiaire est occupé 8 heures par semaine, il est également couvert contre les accidents non-professionnels (art. 6 al. 1 LAA et 13 OLAA).

Durée du stage et montant du salaire

Ni la durée du stage, ni le montant du salaire du stagiaire n'ont d'incidence dans cette obligation d'assurance. Même si le stage n'est pas rémunéré, l'employeur est tenu de couvrir le stadiaire contre les accidents.

Cas particuliers des personnes effectuant un stage au sein de l'Etat de Vaud Ils sont assurés auprès de la Caisse vaudoise.

- il n'y a pas de prime supplémentaire à verser, ils sont englobés dans le forfait du personnel
- il s'agit toutefois d'annoncer les stagiaires au SPEV, via courriel (sylvain.etter@vd.ch), qui les communique à la Caisse vaudoise. Renseignements importants: Nom, prénom, adresse, date de naissance, période et lieu de stage.

Maladies non-professionnelles

En revanche, l'employeur n'est pas tenu de couvrir le stagiaire contre les maladies non-professionnelles. Cette couverture (assurance de soins obligatoires) demeure une obligation du stagiaire.

Responsabilité civile

Il est vivement recommandé à tout stagiaire (ou à son représentant légal s'îl est mineur) de contracter une assurance en responsabilité civile. S'îl le juge nécessaire, l'employeur peut imposer une telle assurance.



5. DOCUMENTS – CONVENTION DE STAGE



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Gymnase de Renens - CEOI

Avenue du Silo 1 1020 Renens Tél. 021 338 00 01 info@gyre.ch

CONVENTION DE STAGE

Stage pratique extrascolaire dans le cadre de la 2^e année (Ecole de culture générale)

ENTRE

L'ENTREPRISE / INSTITUTION

Nom	
Adresse	
Numéro postal	Localité
Téléphone	Fax
Mail	

Responsable de l'encadrement du stagiaire

Nom	Prénom	
Téléphone		
Mail		

ET

LE STAGIAIRE

	Nom	Prénom	
	Adresse		
	Numéro postal	Localité	
	Téléphone	Fax	
		Date de naissance	
	Mail		

Gymnase du stagiaire

.,	
Nom	
Adresse	
Numéro postal	Localité

Répondant des stages pour le gymnase

opoaa	acc clages pour logymmass		
Nom	Chevalley	Prénom	Rosalie
Téléphone	021 338 00 33		
Mail	rosalie.chevalley@vd.ch		

A rendre à la doyenne

Le plus tôt possible

Mais au plu tard: le 15 mars 2022



5. DOCUMENTS – ÉVALUATION DE STAGE



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Symnase de Renens - CEOL

Avenue du Silo 1 1020 Renens Tél. 021 338 00 01 info.gyre@vd.ch

GRILLE D'EVALUATION

Stage pratique extrascolaire dans le cadre de la 2^e année (Ecole de culture générale)

:	 Cette grille d'évaluation doit être remplie par l'entreprise / institution d'accueil avec le stagiaire Une lois remplie et dès la fin du stage, elle doit être remise, par l'élève, au répondant des stages de son gymnase Une copie est conservée par l'entreprise / institution d'accueil Une copie est conservée par le stagiaire 						
	Durée O 2 semaines O	semaine	oe .				
	Dates			fin ·			
2.	Coordonnées						
	Stagiaire						
	Entreprise / Institution						
	Répondant de l'entreprise						
3.	Evaluation		Insatis- faisant	Satis- faisant	Bon	Excel- lent	
	Ponctualité						
	Capacité à accepter et à prendre en compte les rema	arques					
	Motivation démontrée par un questionnement personnel et la participation aux activités						
	Respect des règles établies par l'entreprise ou l'instit	tution					
	Implication dans la relation avec les membres de l'équipe ou avec les bénéficiaires						
Intérêt manifesté pour le domaine professionnel de l'entreprise ou de l'institution							
1.	Absences						
Nombre total d'heures manquées		h					
5.	Remarques de l'entreprise / institution sur le déroulement du stage						
3.	Remarques du stagiaire sur le déroulement	du stage					
7.	Signatures						
	Timbre de l'entreprise Date et signature du répondan de l'entreprise / institution	Date et signature du répondant de l'entreprise / institution		Date et signature du staglaire			
٩n	emplir par le gymnase						
	apport de stage a été rendu et validé	O oui	Date :		Visa:		
e stage est validé		O oui	Date :		Visa:		

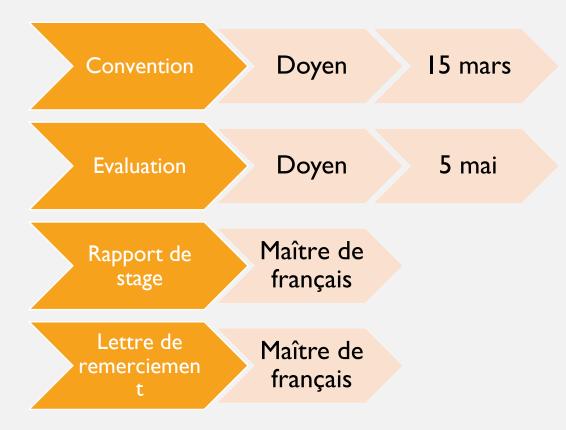
A rendre à la doyenne

Le plus tôt possible

Mais au plu tard: le 5 mai 2022



5. DOCUMENTS À RENDRE





6. PARTICULARITÉS DES SP

- Si stage dans une école avec 2^e semaine en juin (du 13 au 17 juin ou du 20 au 24 juin 2022)
 - Convention : le plus tôt possible mais au plus tard : 15 mars
 - Grille d'évaluation : I er juillet
 - Rapport de stage et lettre de remerciement : rentrée août



7. VALIDATION DU STAGE

- Convention de stage à valider avant le stage
- Stage validé après retour des 4 documents
- Qualité évaluation
- Qualité du rapport
- (si deux stages, deux conventions, deux évaluations)
- Si stage non validé > pas de diplôme ECG



8. COMMENT TROUVER UN STAGE?

- S'y prendre à l'avance
 - Moins de stress et plus de choix
- Beaucoup de postulations
 - 2-3 ne suffisent pas, souvent des réponses négatives
- Un bon dossier de postulation
 - Soigné, réfléchi, complet, sans fautes d'orthographe
- Faire jouer les relations
 - Domaine professionnel des parents et amis des parents, de la famille, parents des amis, etc.

8. COMMENT TROUVER UN STAGE?

- SON domaine et ensuite ceux les moins aimés pour ouvrir
 - Le but est de trouver un stage qui plait, mais attention il faut d'abord faire valider le stage
- Quelques pistes
 - Orientation.ch, vd.ch/orientation, cips.ch, sites internet des communes, entreprises, sites généraux des domaines
 - Document flyer sur le dossier de postulation